



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DESCRIPTION DE CONSULTATION/CONTRAT DE SERVICES

I. Information sur la consultation/contrat de service

Titre: Consultant national en contrôle budgétaire parlementaire

Type de contrat: SSA

Projet: Programme Conjoint d'Appui à la consolidation de la paix et à la Gouvernance au Burundi

Durée initiale: 1 mois

II. Contexte

Le Parlement burundais, bicaméral depuis la Constitution du 18 mars 2005, est constitué d'une Assemblée nationale composée de 118 députés élus pour 5 ans au suffrage universel par scrutin proportionnel à listes bloquées et multiethniques ainsi que d'un Sénat composé de 49 membres désignés par les conseils communaux selon des modalités garantissant la représentativité ethnique. Le Sénat comporte également 3 personnes issues de l'ethnie twa et les anciens chefs d'État.

Le Parlement est investi par la Constitution de 2005 :

- du pouvoir législatif dans les domaines ressortissant constitutionnellement à la compétence de la loi. L'Assemblée et le Sénat disposent à cet effet de l'initiative des lois, concurremment au Président de la République et au Gouvernement. Le Sénat ne dispose toutefois en la matière que d'une compétence d'attribution circonscrite aux domaines suivants : approbation des lois de décentralisation ainsi que des amendements à la Constitution et aux lois organiques, y compris électorales ;
- du pouvoir général de contrôle du gouvernement, qu'il exerce notamment via la procédure des questions orales et écrites. La responsabilité du Gouvernement ou d'un membre du gouvernement peut par ailleurs être mise en jeu par le moyen respectif de motions de censure ou de défiance ;
- de la prérogative de vote des projets de lois de finances et du pouvoir de contrôle de leur exécution, qui relève de la compétence de l'Assemblée nationale. Celle-ci est à cet effet saisie du projet de loi de finances dès l'ouverture de sa session d'octobre. L'Assemblée bénéficie pour l'exercice de la fonction de contrôle, du concours de la Cour des comptes chargée de l'examen et de la certification des comptes publics et de la soumission d'un rapport sur la régularité du compte général de l'État.

L'Assemblée nationale issue du scrutin législatif du 4 juillet 2005 est organisée par son règlement intérieur adopté en qui prévoit notamment 8 commissions permanentes, dont la commission des finances, des affaires économiques et de la planification, qui comporte 14 membres.

Le renforcement des capacités de l'Assemblée nationale à exercer effectivement la plénitude de ces pouvoirs est au cœur de la problématique de promotion de la bonne gouvernance et

* Se référer aux barèmes des SSA nationaux et internationaux ci-joints

** A déterminer par les Ressources Humaines sur la base des barèmes appropriés

d'affermissement de l'État de droit au Burundi. Elle représente également une priorité des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et de consolidation de la paix adoptés en 2007 et 2008. Le Parlement bénéficie à cet effet de plusieurs assistances techniques, parmi lesquelles la coopération technique belge (qui cible notamment le renforcement des capacités des services administratifs des assemblées) et la section Paix et gouvernance du BINUB, dont la programmation 2009 vise notamment le renforcement des capacités de la commission des finances à assurer façon satisfaisante le vote et le contrôle d'exécution des lois de finances.

La stratégie d'appui de la section est fondée sur (i) une formation intensive des membres de la commission et des fonctionnaires parlementaires concernés à l'analyse des documents budgétaires, et notamment du projet de loi de finances, (ii) la mise à disposition d'un "vadémécum d'analyse des documents budgétaires" qui fournira un support méthodologique et analytique de l'examen parlementaire a priori et a posteriori des comptes de l'État, qui pérenniserait les formations. Ces actions se doubleront (iii) d'une assistance technique à l'examen du projet de loi finances 2010.

III. Tâches et responsabilités

Sous la coordination et la supervision du Chef de la Section Paix et Gouvernance et en appui à un chargé de mission international, le consultant national réalisera les activités suivantes :

- Appuyer une analyse de la procédure et des méthodes actuelle d'examen par la commission des projets de lois de finances et autres documents budgétaires et faire des propositions d'amélioration
- Identifier les besoins prioritaires en perfectionnement des membres de la commission et des fonctionnaires parlementaires concernés et formuler un plan de formation
- Appuyer le consultant international, dans l'animation d'un atelier sur le contrôle budgétaire interne et externe
- Participer à la rédaction d'un "vadémécum d'analyse des documents budgétaires"
- Apporter une assistance méthodologique à l'examen par les membres de la commission du projet de loi de finances 2010, si celui-ci est soumis par le Gouvernement durant la mission

IV. Impact des résultats

Les formations dispensées ainsi que la mise à disposition d'outils d'analyse critique des documents budgétaires renforceront durablement les capacités de la commission des finances à exercer un contrôle effectif sur les finances publiques de l'État, contribuant ainsi à une meilleure reddition des comptes publics ainsi que, de manière plus large, à un affermissement de l'équilibre des pouvoirs.

V. Compétences

Leadership
Planification et organisation
Communication,
Travail en équipe
Maîtrise personnelle
Respect et promotion des orientations et valeurs du PNUD

VI. Qualifications/Expériences

Education:	Diplôme de 2 ^{ème} cycle en développement internationale, Sciences politiques, Economiques et sociales, ou toute autre discipline équivalente
Expérience:	Expérience pertinente d'au moins dix ans (10) dans des institutions parlementaires (Assemblée Nationale, Sénat) ; Expérience spécifique des finances et de contrôle budgétaire; Connaissance du système institutionnel burundais
Langues:	Bonne maîtrise de la langue française est exigée.

VII. Présentation des Offres

Les dossiers de candidatures composés d'une lettre de motivation, d'un formulaire P.11, d'un curriculum vitae, des copies de diplômes certifiées conformes à l'original et des attestations de services ou preuves de consultances pertinentes seront déposés sous pli fermé portant la mention « **Consultant national en contrôle budgétaire parlementaire** » au siège de la représentation du PNUD, Green building 4470 Chaussée du Peuple Murundi au plus tard le **Vendredi 25 Septembre 2009 à 12H00**.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.